

Cayenne, le 1er avril 2015

Le Recteur de l'Académie de la Guyane
Chancelier de l'Université
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs
les lauréats-admissibles du CRPE 2015
de l'académie de la Guyane

Rectorat

Affaire suivie par :
David NOEL

Téléphone
05 94 27 21 50

Mél.
David.noel@
ac-guyane.fr

B.P. 6011
97306 CAYENNE Cedex

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre réussite à l'**admissibilité** du concours 2015 de recrutement des professeurs des écoles de l'académie de la Guyane. En cas de réussite aux épreuves d'admission, vous rejoindrez , dès le mois de septembre 2015, les équipes pédagogiques des écoles de Guyane au sein desquelles vous pourrez exercer les missions d'enseignement. Je vous rappelle que, sauf circonstances exceptionnelles, vous devrez alors effectuer au moins cinq années d'enseignement en Guyane avant d'envisager une mutation inter-départementale.

Afin de préparer, dans les meilleures conditions, ce temps de rentrée, je vous remercie de participer au stage préalable à la prise de fonction, organisé par l'académie de la Guyane, **du jeudi 27 août au lundi 31 août 2015 (8h00-12h00 , 14h00-17h00)**, à l'**antenne de l'ESPE de l'ouest guyanais pour les stagiaires affectés sur le secteur de St Laurent du Maroni**, à l'**amphi de l'ESPE de Cayenne pour ceux affectés sur l'île de Cayenne**.

Au cours de cette formation, l'organisation mise en place pour votre suivi professionnel vous sera présentée. Vous serez informé de votre affectation précise et vous pourrez rencontrer des formateurs académiques ainsi que les inspecteurs de vos circonscriptions d'affectation. Enfin des outils pédagogiques vous seront fournis. Ils devraient vous permettre d'exercer vos missions d'enseignement, dès la rentrée.

Pour les lauréats exerçant une activité professionnelle, l'autorisation de leur employeur est nécessaire pour suivre ce stage. Il leur sera remis, sur demande, une attestation de présence au stage. Enfin la participation à cette formation n'ouvre pas droit à indemnisation.

Je vous informe que tout stagiaire, souhaitant conserver le bénéfice de son concours, est dans l'**obligation de prendre son poste** d'affectation dès le premier jour de prérentrée, soit le 1^{er} septembre 2015. Aucune révision d'affectation ne sera accordée, hormis les situations exceptionnelles prévues par la loi.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Avec tous mes vœux de réussite.

Philippe LACOMBE







FICHE DE POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL
Année scolaire 2015/2016
NOM :
Prénom :
Téléphone portable
Adresse email :

Cette fiche de renseignements que vous remettrez aux services de la DEC (division des examens et concours) à l'issue des épreuves orales du concours, ne fera l'objet d'aucune évaluation avant la publication des résultats. Elle servira de document individuel pour l'élaboration des parcours de professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires (PES), lauréats du CRPE 2015.

FORMATION			
Formations suivies			
Année	Titre	Université	Discipline
Derniers diplômes obtenus			

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Aucune expérience auprès d'élèves.			OUI	NON
Expériences d'enseignement <i>(en cas de réponse positive merci de renseigner les lignes ci-dessous)</i>			OUI	NON
Année scolaire	niveau d'enseignement	académie	lieu d'exercice	
Autres expériences auprès d'élèves (AED, AVS...) <i>(en cas de réponse positive merci de renseigner les lignes ci-dessous)</i>			OUI	NON
Année scolaire	fonctions	académie	lieu d'exercice	

Formation 2015-2016 (sélectionnez et précisez la situation envisagée)

	Je dois m'inscrire dans un parcours de master seconde année MEEF à l'ESPE de la Guyane.
	Je suis en attente des résultats du jury de master MEEF 2015 de l'université de
	Je suis déjà titulaire d'un master MEEF de l'université deen
	Je suis déjà titulaire d'un master autre que le master MEFF, le master de l'université de obtenu en
	Je suis dispensé de l'obligation du master en raison de
	J'envisage de demander un report du bénéfice du concours en raison de
	(autre situation)

AFFECTATION PROFESSIONNELLE

Merci de bien vouloir renseigner les deux tableaux (temps plein et alternance). Votre modalité de stage (temps plein ou alternance) sera examinée par l'administration en fonction de votre situation et des textes en vigueur.

1. Les stagiaires exerçant à temps plein.

Les stagiaires exerçant à temps plein seront affectés sur le fleuve Maroni. Ils bénéficieront de semaines de formation durant lesquelles ils seront déchargés par des remplaçants expérimentés (BDFC). Afin de procéder, en cas d'admission définitive au concours, à votre affectation professionnelle à **temps plein**, nous vous remercions de classer les secteurs du Maroni suivants, par ordre de préférence :

Secteurs avec postes d'enseignement	Ordre de préférence (de 1 à 4)
Papaïchton bourg	
Maripasoula bourg	
Gran Santi bourg	
Apatou	

2. Les stagiaires en alternance.

Les stagiaires placés sous le régime de l'alternance seront affectés sur des postes à temps partiel à proximité des deux centres de formation de l'ESPE de la Guyane, sur le secteur de l'île de Cayenne ou sur celui de St Laurent du Maroni. Afin de procéder, en cas d'admission définitive au concours, à votre affectation professionnelle sous le régime de l'alternance, nous vous remercions de préciser vos vœux. Ils seront pris en compte avec votre rang de classement au concours pour vous attribuer un poste.

Classez les deux secteurs proposés, 1 (secteur préféré) et 2.	Secteur de St Laurent du Maroni		Secteur de l'île de Cayenne	
	<i>rangez de 1 à 4</i>		<i>rangez de 1 à 7</i>	
Rangez les communes de chacun des secteurs en fonction de vos préférences, de 1 (commune de préférence) à 4 (commune de moindre préférence) pour l'ouest, et de 1 à 7 pour le secteur de l'île de Cayenne.	APATOU		CAYENNE	
	AWALA		KOUROU	
	MANA		MACOURIA	
	ST-LAURENT-DU-MARONI		MATOURY	
			MONTSINNERRY	
			REMIRE	
			ROURA	

SITUATIONS PARTICULIERES

Les stagiaire souhaitant demander un report de stage doivent impérativement adresser un courrier argumenté à Monsieur le Recteur de l'académie de la Guyane, dans les délais les plus brefs.

En cas de situation de **handicap ou de maladie invalidante** vous concernant ou concernant votre conjoint ou l'un de vos enfants, merci de contacter, le plus tôt possible, le médecin du rectorat à l'adresse suivante : carlos.beccaria@ac-guyane.fr

Pour constituer ou compléter votre dossier administratif, vous pouvez contacter la division des personnels du premier degré du rectorat de la Guyane à l'adresse mail suivante :

jean.ramery@ac-guyane.fr

Si vous souhaitez que votre situation familiale puisse, éventuellement, être prise en compte pour votre affectation, merci de la préciser ci-dessous :